

# L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :  
[www.kefinafasso.com](http://www.kefinafasso.com)

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 405 DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Présidentielle 2025

P.3

## Le Général Mamadi Doumbouya, officiellement candidat à l'élection



Lisez le journal numérique sur le site :  
[www.kefinafasso.com](http://www.kefinafasso.com)

Edito à vue d'Aigle

### Une candidature qui divise !

Le lundi 03 novembre 2025, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a mis fin au suspense autour de sa candidature à la présidentielle du 28 décembre prochain. A l'instar des autres candidats, le tombeur d'Alpha Condé s'est déplacé en personne à la Cour suprême pour déposer son dossier de candidature à ce scrutin crucial...

Souleymane Souza Konaté P.7  
de l'UFDG

« Non, Cellou ne veut participer à aucune mascarade électorale ni cautionner le parjure... »

Présidentielle 2025 P.5

L'UFR de Sydia Touré ne présentera pas de candidat

Education P.2

Une grève générale illimitée déclenchée par le SNAESUR paralyse les universités et institutions d'enseignement supérieur

Dépôt des dossiers de candidature P.3

Réactions de Faya Millimouno et Makalé Camara à la Cour suprême

Sonfonia P.7

Formation des acteurs locaux contre les discours de haine et la violence

Vie de la nation

Entre la déclaration et la réalité, le défi de la confiance (Par Kèfina Diakité) P.2

Édito à vue d'aigle



Une candidature qui divise !

Le lundi 03 novembre 2025, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a mis fin au suspense autour de sa candidature à la présidentielle du 28 décembre prochain. A l'instar des autres candidats, le tombeur d'Alpha Condé s'est déplacé en personne à la Cour suprême pour déposer son dossier de candidature à ce scrutin crucial. Une candidature qui, comme il fallait s'y attendre, fait couler des flots d'encre et de salive dans le pays. Pour moult observateurs avertis, l'officialisation de la candidature de l'Homme du 5 Septembre est loin d'être une surprise. Le jeudi 30 octobre 2025, l'on a enregistré une mobilisation aux quatre coins du pays pour exiger la candidature du général d'armée Mamadi Doumbouya. Quelques jours plus tôt, ce sont les femmes du marché Madina, qui ont cru devoir battre le pavé pour exiger littéralement la candidature de l'homme qui incarne à leurs yeux

l'espoir, la cohésion sociale, la stabilité, la prospérité. Les femmes de N'zérékoré, pour leur part, ont annoncé avoir payé les 900 millions gnf représentant la caution à verser par chaque candidat. Les partisans du pouvoir disent à qui veut l'entendre que c'est le bilan élogieux de ce jeune officier à la présidence de la République qui expliquerait cet état de fait. Parmi les acquis obtenus ces quatre dernières années, ils citent pêle-mêle : la tenue du procès des événements tragiques du 28 septembre 2009; l'organisation des assises nationales ; la moralisation de la vie publique ; la mise en place d'un cadre de dialogue national permanent pour échanger autour des sujets d'intérêt national au triple plan politique, économique et social ; la finition et l'ouverture de nombreux chantiers de construction d'infrastructures; l'organisation d'un référendum pour doter la Guinée d'une nouvelle constitution ; la relance du mégaprojet Simandou qui servira de source de financement à l'ambitieux Programme Simandou 2040. Au lendemain de sa prise du pouvoir, dans les circonstances que l'on sait, le général d'Armée Mamadi Doumbouya avait pourtant juré et promis d'organiser des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils. C'est pourquoi les Forces vives de Guinée, auxquelles appartiennent le RPG Arc-en-ciel, l'UFDG et l'UFR, n'ont pas tardé à réagir à l'annonce de la candidature de l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales.

À LA UNE

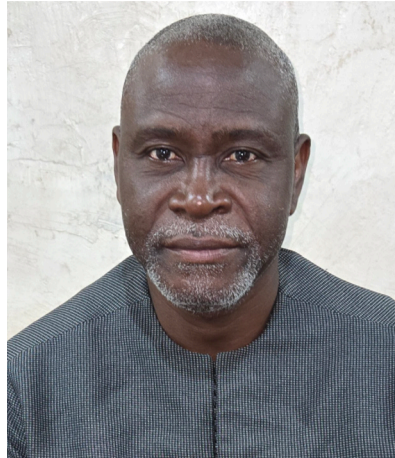
« Les Forces Vives de Guinée, ne pouvant cautionner le parjure et la confiscation du pouvoir par la junte militaire, ni accepter la poursuite de cette gouvernance liberticide infligée depuis le 5 septembre 2021 au peuple martyr de Guinée, rejettent avec la plus grande fermeté la candidature de Mamadi Doumbouya », ont-elles réagi dans une déclaration publiée dans la presse. Et d'appeler à une mobilisation afin de contrer, disent-elles, par tous les moyens légaux, la volonté du général Doumbouya de « détruire les acquis démocratiques obtenus de haute lutte, au prix de lourds sacrifices, par le peuple de Guinée ».

Kéfina Diakité

Tribune

Vie de la nation

Entre la déclaration et la réalité, le défi de la confiance (Par Kéfina Diakité)



La semaine écoulée, du 30 octobre au 5 novembre 2025, restera marquée par un événement qui, sans surprise majeure, redéfinit l'horizon politique de la Guinée : le dépôt du dossier de candidature du Général Mamadi Doumbouya à la prochaine élection présidentielle. Cet acte lève enfin le voile sur l'intention du chef de la transition de s'inscrire dans le nouveau cadre constitutionnel, un pas salué par ses partisans comme une affirmation de souveraineté, mais perçu par une partie de l'opposition et de la société civile comme la fin programmée de la neutralité de l'appareil d'État en transition.

Le spectre politique : l'urgence des règles

Au-delà des candidatures individuelles, le véritable enjeu qui a dominé les débats cette semaine est celui de la crédibilité du processus électoral. L'annonce de la plainte des avocats de Cellou Dalein Diallo auprès de la Cour de Justice de la CE-DEAO, dénonçant une «per-

sécution politico-judiciaire», rappelle que la Guinée n'a pas encore résolu ses vieux démons : la méfiance et la polarisation.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du Premier Ministre Bah Oury, a tenté d'apaiser le jeu en insistant sur le dialogue, notamment avec l'intersyndicale de l'éducation qui menace de grève. Ces signaux montrent que, si la transition veut réussir, elle doit s'assurer que l'édifice social et politique repose sur des bases solides et acceptées de tous. La stabilité politique, a-t-on rappelé, est le socle de la stabilité économique.

L'Économie : le poids des mégaprojets et la réalité du citoyen

Sur le front économique, cette semaine a été celle des contrastes saisissants :

• **L'Élan Minier** : Le démarrage des activités de la nouvelle société NIMBA MINING COMPANY S.A. à Kamsar, ainsi que les avancées claires du Projet Simandou dont l'exportation des premières cargaisons se concrétise, sont des lueurs d'espoir. Ces mégaprojets, s'ils sont gérés avec transparence, pourraient transformer la Guinée en «État-ressource» et doper le Produit Intérieur Brut (PIB).

• **Les Failles Budgétaires** : Cependant, la présentation du projet de Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025 a révélé un déficit de plus de 10 000 milliards de francs guinéens, avec une pression fiscale qui s'établit à seule-

ment 15,6 % du PIB. Ce chiffre souligne la faiblesse de la mobilisation des recettes intérieures et la dépendance chronique du pays vis-à-vis des industries extractives et des bailleurs.

En clair, l'argent des mines n'est pas encore dans la poche du Guinéen lambda. Le grand défi de la transition n'est pas seulement de construire des infrastructures, mais de transformer cette richesse potentielle en croissance inclusive pour le fonctionnaire, le commerçant, et l'agriculteur.

Le verdict de L'Aigle Infos

La Guinée est à la croisée des chemins : d'un côté, une volonté politique forte de tracer une nouvelle voie institutionnelle et de s'affirmer économiquement grâce aux mines et aux initiatives de connectivité numérique (2200 écoles connectées). De l'autre, des tensions sociales persistantes (grève dans l'éducation) et la fragilité des finances publiques hors secteur minier.

Pour que la confiance revienne, la période de transition doit s'achever non pas par une simple passation de pouvoir, mais par la restauration de la légalité et de l'équité. L'assainissement du secteur public, et par extension, de la presse que nous défendons, doit être le marqueur que les fonds de l'État servent l'intérêt général, et non les arrangements d'une minorité. L'Aigle Infos continuera d'observer cette délicate équation : comment s'assurer que le boum minier ne masque pas l'effritement social ? La réponse se trouve dans la clarté des règles et la reddition des comptes.

Officialisation de la candidature de Doumbouya

Scène de liesse à Kankan, sa ville natale

Le lundi 03 novembre 2025, le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya, a officialisé sa candidature à la prochaine élection présidentielle prévue pour le 28 décembre. Cette annonce a donné lieu à une véritable explosion de joie populaire à Kankan, sa ville natale.



Selon le site Mediaguinee, ce jour-là, femmes, jeunes et notables se sont massivement rassemblés dans les rues, rejoints par la jeune sœur du président, Aïcha Doumbouya, pour exprimer leur soutien et leur attachement à celui qu'ils considèrent comme le « champion du peuple ». Les habitants rencontrés sur place n'ont pas caché leur enthousiasme.

« Général Mamadi Doumbouya, nous vous remercions et vous exprimons toute notre reconnaissance. C'est exactement ce que souhaitait la jeunesse guinéenne, et c'est ce que le Général a fait.

Maintenant qu'il a déposé sa candidature, le reste du combat, c'est à nous, la jeunesse guinéenne, de le mener. Nous sommes sortis aujourd'hui dans les rues pour lui montrer notre joie et notre satisfaction. », a martelé Konson Condé. Simon Sagno a pour part mis en avant la dimension personnelle et collective de cette candidature : « Aujourd'hui, nous sommes sortis pour exprimer notre joie. Si le Général ne s'était pas présenté, nous ne savions même pas pour qui voter. Son avènement a été un bonheur pour nous. Et voir Kankan, accompagné de sa

jeune sœur Aïcha, partager cette joie, c'est une grande fierté. » Condé Saran Fanta a abondé dans le même sens : « Nous avons demandé la candidature obligatoire de notre cher maître, frère et père, le Général Mamadi Doumbouya. Il a répondu à l'appel du peuple guinéen. C'est pourquoi nous sommes sortis aujourd'hui pour lui témoigner notre soutien et notre joie. » Mme Camara Kadiatou Konaté a elle aussi exprimé avec émotion son admiration pour celui qu'elle qualifie de grand unificateur : « Nous sommes en liesse aujourd'hui pour notre Général Mamadi Doumbouya, l'homme qui a recruté plus de 10 000 jeunes sans emploi, celui qui veut développer ce pays. C'est l'envoyé de Dieu pour sortir la Guinée de l'obscurité et la transformer en un petit Paris. Nous te remercions mille fois, toi qui rassembles ce pays. Nous sommes fiers et heureux. » Des propos rapportés par le site d'informations Mediaguinee.

Kaba Kankoula



**Autorisation** N°299/PR/TPI/K/2018  
**Siège** : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée  
**E-mail** : laigleinfosgn@gmail.com  
**Tél**: (+224) 621 93 53 88  
**Fondateur & Administrateur Général** Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité  
**Tél**. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53  
**Directeur de Publication**: Amadou Sadjo Diallo  
**Rédacteur en Chef**: Sékou Condé  
**Secrétaire Général de la Rédaction**: Samuel M'Bemba  
**Comité de Rédaction**: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura  
**Stagiaire**: Mamadou Oury Bah  
**Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub**: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50  
**Chef PAO**: Ibrahima Bangoura  
**Imprimeur**: Alseny Camara 628066445  
**Imprimerie**: Imprimerie Lanyi  
**Distribution**: L'Aigle Infos/Maison du Livre  
**Mise en page**: CMP-GAMS 629106363  
**Photographe**: Moustapha Camara  
**Édité par** : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Dépôt des dossiers de candidature

## Réactions de Faya Millimouno et Makalé Camara à la Cour suprême

Le lundi 03 novembre 2025, en plus du président de la transition, d'autres candidats ont déposé leurs dossiers à la Cour suprême. C'est le cas par exemple de Faya Lansana Millimouno (Bloc libéral) et de Makalé Camara (FAN) qui ont bien voulu par la suite se confier à la presse.



En compagnie de certains cadres de son parti, le Bloc libéral (BL), Dr Faya Millimouno a déclaré ceci: « Aujourd'hui, c'est le dépôt des dossiers. On ne peut pas dire aujourd'hui si la candidature est acceptée ou pas. Ce que je sais, c'est que la lecture que j'ai faite avec mes avocats du code électoral, quoi qu'il soit contradictoire à la Constitution, nous avons constitué le dossier nécessaire et nous l'avons soumis à la Cour suprême. Il appartient maintenant à la Cour de nous inviter à passer devant le Collège des médecins pour s'assurer que nous sommes sain d'esprit et de corps. Je suis allé enregistrer ma candidature parce que je suis le meilleur candidat... Mes chances sont très bonnes. Il suffit que les Guinéens veuillent

un changement véritable dans notre pays, il y a un choix. C'est le Président Faya Millimouno » Quant à Mme Makalé Camaré, ancienne ministre des Affaires étrangères et présidente du Front pour l'Alliance Nationale (FAN), elle a indiqué: « Je suis venue ce matin pour déposer ma candidature à l'élection présidentielle du 28 décembre 2025. Ça s'est très bien passé, puisque mon dossier est complet. Ils ont tout vérifié et on m'a remis un récépissé... Je pense qu'une candidature féminine est exceptionnelle. Ce pays doit savoir que les femmes ont des challenges, de l'expérience, de la bonne volonté et qu'avec les femmes, c'est une gestion vertueuse. »

Kèfina Diakité

Présidentielle 2025

## Le Général Mamadi Doumbouya, officiellement candidat à l'élection

C'est officiel. Le président de la transition sera candidat à l'élection présidentielle du 28 décembre 2025. Le Général Mamadi Doumbouya a lui-même déposé ses dossiers de candidature lundi, 3 novembre, dernier jour indiqué par la Direction Générale des Elections pour le dépôt des dossiers. Il a été chaleureusement accueilli par ses soutiens massivement mobilisés devant la cour suprême.



Dès la matinée du lundi 3 novembre les signaux étaient palpables devant l'institution chargée de recevoir les dossiers de candidature. Des soutiens d'abord, puis des ministres de la présidence et ceux du gouvernement Bah Oury se sont joints à la foule pour voir l'atmosphère qui prévaut à la cour suprême. Quelques heures après, le Général Mamadi Doumbouya avec son cortège présidentiel a rallié les lieux. Il s'est dirigé dans le bureau du greffe de l'institution pour déposer ses dossiers à l'image des autres candidats. Au lendemain du dépôt de ses dossiers de candidature, l'entourage du candidat Mamadi DOUMBOUYA a officiellement exprimé son souhait de le voir briguer la magistrature suprême

du pays, à travers un communiqué publié dans la presse. « Le Directoire national de campagne informe le peuple de Guinée qu'en ce jour historique, le candidat Mamadi DOUMBOUYA a officiellement déposé sa candidature à l'élection présidentielle auprès de la Cour suprême de la République de Guinée. Cet acte fort marque une étape décisive dans notre marche commune vers l'avenir. Il symbolise la volonté d'un peuple rassemblé autour d'un idéal: une Guinée unie, digne et souveraine, en route vers sa refondation. Porté par la ferveur populaire qui s'exprime dans toutes les régions du pays, des villes aux villages, des jeunes aux sages, des femmes aux travailleurs, et jusque dans la diaspora, le candidat Ma-

madi Doumbouya répond à l'appel d'une nation debout, confiante en son destin et résolument tournée vers la paix et le progrès. Depuis le 5 septembre 2021, un chemin a été tracé: celui du renouveau institutionnel, de la justice sociale, du redressement économique et du rassemblement national. Aujourd'hui, cette candidature incarne la continuité de cette œuvre collective: « Bâtir Ensemble », une Guinée forte de sa diversité, fière de son histoire et engagée vers un avenir de stabilité, de prospérité et de solidarité. Le Directoire national de campagne salue la maturité du peuple guinéen, l'énergie de la jeunesse, la résilience des femmes et l'engagement de toutes celles et ceux qui croient en une Guinée réconciliée, ouverte et ambitieuse. Sous la bannière de la concorde nationale, le candidat Mamadi Doumbouya exprime sa détermination à poursuivre, dans le dialogue et la sérénité, la dynamique de transformation et de refondation initiée pour bâtir un État juste, fort et respecté. Le Directoire national de campagne invite chaque Guinéenne et chaque Guinéen, sans distinction d'origine, de région ni de conviction, à se reconnaître dans cette candidature de rassemblement et d'espérance.

Car l'avenir de la Guinée s'écrit avec toutes et tous. Ensemble, écrivons l'histoire. Ensemble, consolidons la paix. Ensemble, bâtissons l'avenir. Tel est notre engagement, telle est notre promesse. », a écrit le Directoire national de campagne du candidat Mamadi DOUMBOUYA. **Samuel Demba.D**

Tribune

Tribune

## Simandou, le dilemme guinéen-prospérité nationale contre sacrifices communautaires (Par Kèfina Diakité)

PROGRAMME SIMANDOU 2040

Un pont vers la prospérité!

La Guinée, notre Paradis

TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION



Guinée

### L'illusion de l'Eldorado

Le projet Simandou est régulièrement présenté par les autorités de transition comme « le pont vers la prospérité » de la Guinée. Il est vrai que ce gisement, l'une des plus grandes réserves inexploitées de minerai de fer de haute teneur au monde, pourrait générer des recettes fiscales colossales et financer le développement d'infrastructures. La Vision Simandou 2040 vend l'image d'un État-ressource modernisé et industrialisé. Mais pour que ce rêve devienne une réalité inclusive, nous devons cesser d'ignorer la face sombre

de ce mégaprojet d'extraction, de chemin de fer transguinéen et de port en eau profonde. Le véritable dilemme guinéen se joue dans les plaines et les forêts: l'intérêt national proclamé justifie-t-il les sacrifices infligés aux populations riveraines?

### Les cinq menaces du développement forcé

La mise en œuvre accélérée du projet Simandou, malgré les promesses des consortiums internationaux de respecter les normes socio-environnementales, engendre des risques majeurs qui sont déjà des réalités

pour les communautés locales:

- 1. L'Accaparement foncier et la perte de moyens de subsistance:** La construction du corridor ferroviaire de plus de 600 km et des sites miniers nécessite d'énormes expropriations. Les agriculteurs et les éleveurs sont privés de leurs terres et de leurs zones de pâturage. La compensation est souvent jugée insuffisante ou inappropriée, menaçant directement la sécurité alimentaire et poussant les populations à la précarité.
- 2. La Catastrophe écologique silencieuse:** le projet menace des écosystèmes critiques, notamment les habitats des chimpanzés et d'autres espèces menacées. La déforestation pour le tracé du chemin de fer et la pollution des cours d'eau par les résidus miniers et les huiles usées sont des préoccupations majeures. Détruire l'environnement au nom du développement est un héritage empoisonné.
- 3. Le dérèglement des droits fonciers:** Le manque de consultation adéquate, de consentement libre et éclairé des communautés avant l'acquisition des terres est une violation fondamentale des droits de l'Homme. Le pouvoir en place n'a toujours pas adopté de référentiel na-

tional clair sur l'indemnisation et la relocalisation, laissant les populations vulnérables face aux puissantes multinationales.

- 4. La Concentration du Pouvoir:** En associant le projet Simandou de manière excessive à son programme politique (au point d'en faire un sujet d'examen scolaire), le régime du CNRD tente d'utiliser cette richesse minière comme un outil de légitimation autoritaire. L'accent mis sur la richesse future détourne l'attention de la faiblesse de la gouvernance et des violations des droits humains actuelles.

- 5. L'Exclusion du contenu local réel:** Bien que des lois sur le contenu local existent sur le papier pour garantir la participation des entreprises et des travailleurs guinéens, la réalité est celle d'un marché dominé par les acteurs étrangers. Sans un investissement massif et transparent dans la formation et le soutien aux PME/PMI guinéennes, les retombées promises resteront confinées aux élites.

### La paix ne peut se bâtir sur l'Injustice

Le développement économique est vital, mais il doit être inclusif

et responsable. L'histoire de la Guinée est jonchée d'exemples où l'exploitation des ressources naturelles (bauxite, or) a enrichi une petite minorité tout en marginalisant et en appauvrissant les communautés riveraines. Pour que Simandou soit réellement une chance pour tous les Guinéens, et non pas le catalyseur d'une nouvelle vague de troubles sociaux, il est impératif que le gouvernement:

- **Restaure la Justice:** Garantisse la transparence absolue sur les contrats et établisse un mécanisme de règlement des griefs crédible et indépendant.
- **Protège les populations:**

Assure une compensation juste et complète, ainsi que la restauration des moyens de subsistance, dépassant la simple transaction financière pour un développement durable.

Si nous construisons la richesse nationale en piétinant les droits humains et en détruisant l'environnement de nos compatriotes, alors le pont vers la prospérité ne sera qu'un pont vers l'instabilité. La quête de la PAIX passe d'abord par la justice dans l'exploitation de nos richesses.

Camayenne

## Lancement des travaux de réhabilitation de la Paillote



La présidence de la République a présidé la cérémonie de pose de la première pierre vendredi 31 octobre 2025, de la reconstruction de la Paillote sise à la Camayenne dans la commune de Dixinn. C'était en présence du ministre directeur de cabinet de la présidence, du ministre de la Culture et de l'artisanat ainsi que bien d'autres membres du gouvernement.

Ce nouveau centre culturel qui devrait être livré dans moins de dix mois, va accueillir plus de mille places et servira de résidences d'artistes et hommes du monde culturel. La Paillote n'est pas qu'un simple espace scénique, elle a été le temple de la création artistique et le témoin vivant du génie de notre peuple. C'était la scène des grands rendez-vous populaires des rythmes mandingues, peuls, soussous, forestiers. Au-delà d'être un lieu où la diversité culturelle se fondait dans une harmonie nationale, c'était aussi un carrefour ou du moins un berceau culturel.

Le Ministre de la Culture et de l'artisanat veut restaurer voire moderniser cette histoire à travers la reconstruction des lieux. « En lançant aujourd'hui les travaux de réhabilitation de la Paillote, nous ne faisons pas qu'entreprendre une construction physique. Nous posons un acte

de renaissance symbolique, un geste de fidélité à notre histoire et un engagement ferme envers l'avenir de la culture guinéenne. »

La Paillote est un site qui devait être restauré, a déclaré le Ministre de l'urbanisme et de l'habitat. Dans son discours, Mory Condé a assuré que ce projet est avant tout celui du Général Doumbouya.

« Pour la petite histoire, avant le 05 septembre, ce site avait été octroyé pour d'autres fins. Mais grâce à l'engagement du président de la République de continuer à préserver notre histoire, il a instruit que ce site a été toujours la Paillote et qu'il voudrait que cet engagement de l'Etat puisse être observé. C'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui », a-t-il déclaré.

Pourtant, la peur s'était emparée du monde culturel en août dernier où une structure non identifiée avait procédé à la démolition par-

tielle de ce site. Ni le ministre de la culture et de l'artisanat ni le gouvernement n'a accepté de commenter le fait. Deux mois après, les autorités décident de lancer les travaux de réhabilitation des lieux.

« La nouvelle Paillote sera un complexe culturel, artistique. D'un peu plus de 1000 places, fidèles à l'esprit originel du lieu, mais entièrement repensées pour répondre aux exigences du XXIe siècle. Un espace d'expression, de formation, de rencontre et de création. L'ancienne infrastructure en face de vous sera réhabilitée, elle servira de lieu de répétition afin de préserver l'héritage. La nouvelle Paillote accueillera aussi des résidences d'artistes, des studios de répétition, un musée du patrimoine musical, un espace d'exposition et une scène modulable capable de recevoir aussi bien des ballets traditionnels que des concerts contemporains », a affirmé Moussa Moïse Sylla.

Le Ministre directeur de cabinet de la présidence de la République a présidé la cérémonie. Djiba Diakité a rappelé que la culture reste un pilier important du gouvernement.

« La culture n'est pas n'est pas un ornement de la République de Guinée. Elle est son souffle, sa colonne vertébrale, son âme. Aucune transformation durable, je dis bien, aucune transformation durable, aucune ambition nationale ne saurait s'accomplir sans une culture vivante, capable de fédérer les consciences, d'inspirer les jeunes, de renforcer la cohésion nationale », a-t-il lancé.

Les anciens occupants de la Paillote notamment le groupe Bembeya Jazz étaient présents à la cérémonie. Leur Ministre de tutelle a rassuré que la nouvelle Paillote sera livrée dans huit mois.

Samuel Demba. D

majeurs, qui sonnent comme des clauses de verrouillage et de succession :

**1. L'Allongement du mandat présidentiel (Septennat) :** Le passage du quinquennat au septennat est justifié par la nécessité d'assurer la stabilité et de permettre la mise en œuvre de politiques de long terme. C'est un argument fallacieux. Dans un pays à la démocratie fragile, un mandat de sept ans est d'abord et avant tout une entrave majeure à l'alternance et une invitation à la concentration du pouvoir. Il décourage l'opposition et prépare le terrain pour un règne prolongé, potentiellement celui du sortant.

**2. L'Inéligibilité des rivaux :** Le texte constitutionnel et son application de facto ont des conséquences directes sur l'élection présidentielle de décembre 2025. Par des critères d'âge et des dispositions floues sur les antécédents, cette Constitution écarte de la course les grandes figures de l'opposition historique (Alpha Condé, Cel-

Boubacar Yacine Diallo aux journalistes

## « En période électorale, la HAC ne tolèrera pas. Si tu faillis, on ne te convoque pas... »

Le lundi 03 novembre 2025, à Kindia, le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Boubacar Yacine Diallo, a présidé l'ouverture d'une session de formation et d'échanges entre les associations de presse et les commissaires de la HAC sur leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre les discours de haine et l'incitation à la violence.



L'objectif visé par cet atelier, c'est de renforcer leurs capacités sur les mécanismes de régulation efficaces pour prévenir les dérives médiatiques pendant les périodes sensibles. Ce sont 50 journalistes, venus de plusieurs préfectures du pays qui ont pris part à cette rencontre de deux jours. A cette occasion, le président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo, s'est fait le devoir de rappeler l'importance du rôle des médias dans la préservation de la paix sociale. Il a par ailleurs dénoncé une attitude courante chez certains professionnels des médias. « Dans cette session, il y a deux mots clés : discours de haine et actes de violence. On ne pouvait pas mieux choisir pour attirer l'attention des journalistes sur leurs responsabilités. Vous ne vous rendez pas toujours compte des dégâts que vous pouvez causer en relayant certaines informations, même vérifiées. [...] Beaucoup de journalistes commettent l'erreur de dire : ce n'est pas moi qui l'ai dit, je

n'ai fait que relayer. Mais en réalité, vous portez une grande responsabilité », a-t-il fait savoir. Le président de la HAC a martelé que son institution reste vigilante, tout en demandant aux journalistes d'éviter de servir de relais aux discours dangereux. « Nous nous acheminons vers des élections. Le référendum s'est bien passé du point de vue de la presse, et je félicite l'ensemble des journalistes pour avoir privilégié les discours de paix. Mais je le dis clairement, en période électorale, la HAC ne tolèrera pas. Si tu faillis, on ne te convoque pas... tu entends ton nom à 20h30. Une élection présidentielle met en jeu des acteurs et des candidats officiellement identifiés. Le bon journaliste doit savoir qui soutient qui, et avec quel discours. Chacun est libre de son opinion, mais personne n'a le droit d'inciter à la violence ou de tenir des propos haineux dans vos médias », rapporte le site d'informations Mediaguinee.

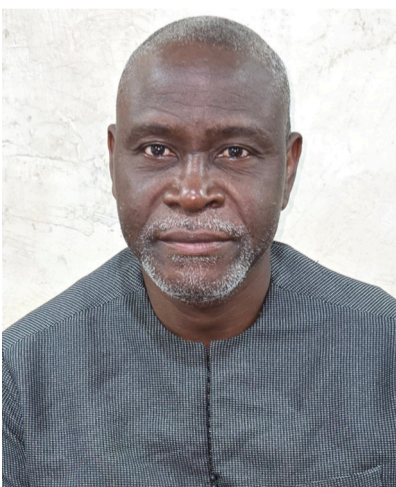
Kaba Kankoula



Tribune

Tribune

## La Nouvelle Constitution Guinéenne, un «Retour à l'ordre» ou une succession taillée sur mesure ? (Par Kèfina Diakité)



- Le Référendum : Quand la forme triche sur le fond

Le 21 septembre 2025 restera une date marquante, celle du référendum ayant validé la sixième Constitution de l'histoire de notre pays. Présenté par la junte comme l'étape essentielle pour le « retour à l'ordre constitutionnel » et la fin de la transition, ce processus soulève plus

d'inquiétudes que de certitudes. Le régime du CNRD (Comité national du rassemblement et du développement) a obtenu un Oui massif, fruit d'un scrutin organisé dans un contexte de forte restriction de l'espace civique : l'opposition institutionnelle est affaiblie, ses principaux partis suspendus, et les voix critiques sont réduites au silence ou contraintes à l'exil. Ce référendum n'est pas le fruit d'un débat national inclusif, mais l'aboutissement d'une volonté unilatérale. L'enjeu n'est plus de savoir si la Guinée aura une nouvelle Loi fondamentale, mais bien de comprendre pour qui et pour quoi elle a été rédigée.

- Une Constitution façonnée pour l'événement

Cette nouvelle Loi fondamentale introduit deux changements

terreur incompatible avec toute transition démocratique crédible.

• **Propagande et divergence :** Le projet minier de Simandou, bien que crucial, est désormais utilisé comme un outil de propagande omniprésent, infiltrant même les sujets d'exams nationaux. Le régime utilise les promesses de développement économique pour détourner l'attention des graves régressions en matière de droits civiques et politiques.

• **Le Général Doumbouya** cherche à se doter d'un vernis démocratique par le biais d'un référendum validé et d'une élection prochaine. Mais tant que la peur dictera la participation et que les règles du jeu élimineront d'office les principaux compétiteurs, le « nouvel ordre constitutionnel » ne sera, pour la Guinée, qu'une succession taillée sur mesure.

• **La Paix et la stabilité** n'émergeront pas d'un texte imposé par la force, mais du dialogue sincère et du respect inconditionnel de l'expression populaire et plurielle. C'est ce que le peuple, meurtri, continue d'attendre.

• **Cybercensure et répression :** Les coupures d'internet observées le jour du référendum et la répression continue contre les manifestations et les voix discordantes, y compris la disparition non élucidée de figures critiques, dessinent un climat de

INTERVIEW

Présidentielle 2025

## L'UFR de Sydia Touré ne présentera pas de candidat



La présidentielle du 28 décembre 2025 se fera sans l'Union des Forces Républicaines. Le parti de Sydia Touré ne prendra pas part à la course à cause des blocages administratifs imposés à son leader. En tout cas, c'est ce qu'a dit à votre hebdomadaire, le deuxième vice-président de cette formation politique dans une interview accordée à notre rédaction.

**L'Aigleinfos :** Les Guinéens ont retenu leur souffle lundi, dernier jour pour le dépôt des candidatures pour la présidentielle du 28 décembre prochain. Quelle est la position de l'UFR ?

a eu des empêchements. C'est pourquoi à cette heure, vous ne nous voyez pas en train de déposer le dossier au niveau de l'organe de réception des dossiers.

**L'Aigleinfos :** Et pourtant, sur la liste des derniers partis qui avaient été certifiés, l'UFR faisait bel et bien partie de ce lot. De quel empêchement vous voulez parler alors ?

**Boubacar Sadjo Baldé :** Le 15 octobre dernier c'est moi-même qui était parti pour récupérer ce document de certificat d'aptitude à l'exercice de l'activité politique en Guinée pour le compte de notre parti. Ce qui s'est passé,

**Boubacar Sadjo Baldé :** Les militants et les responsables avaient un souhait clair, c'est qu'on présente un candidat à toutes les élections qui vont suivre, à commencer par la présidentielle. Nous avons reçu un écho favorable de la part du président du parti qui se trouve à Abidjan, qui était sur la même longueur d'onde que nous, qui souhaitait aussi être candidat à cette présidentielle. Il faut dire qu'il y

c'est qu'il faut dire que depuis le mois de juin et juillet, le président Sydia Touré a été empêché de renouveler ses papiers d'identité, sa carte d'identité et son passeport. Ça, c'était à l'ambassade de Guinée à Abidjan en Côte d'Ivoire. Donc à partir de ce moment-là, on a compris que l'inclusivité dont on parle n'est pas appliquée, en tout cas pour l'UFR. On sait qu'il y a deux autres partis pour lesquels ce n'est pas appliqué. Pour son inscription sur la liste électorale, on n'a pas voulu les inscrire. Ces deux blocages existaient jusqu'à ce dernier temps. Et puis voilà, on arrive au deadline. Autant dire qu'à ma connaissance, je ne pense pas qu'on sera de cette partie.

**L'Aigleinfos :** Donc vous voulez dire le président Sydia ne peut plus quitter Abidjan pour Conakry, c'est ça la véritable question ?

**Boubacar Sadjo Baldé :** En tant que citoyen, il faut que tu aies ton passeport en règle et toutes les autres opérations que tu peux faire dans la présidentielle. Donc officiellement, l'UFR ne prendra pas part aux élections.

**L'Aigleinfos :** Est-ce que ce que vous affirmez est une décision prise par le parti, je veux dire le bureau politique ?

**Boubacar Sadjo Baldé :** Écoutez, moi, je tire cette conclusion comme vous, si vous voulez aujourd'hui à 23h59 que doit prendre fin le dépôt des candi-

dates. A ma connaissance, l'UFR ne sera pas partie malgré la volonté des militants et aussi celle du président du parti.

**L'Aigleinfos :** Quelle appréciation faites-vous de ce qui se passe aujourd'hui devant la Cour suprême qui est prise d'assaut par les partisans du Général Mamadi Doumbouya qui réclament sa candidature. Pensez-vous qu'il va déposer sa candidature ?

**Boubacar Sadjo Baldé :** Je crois qu'il va présenter sa candidature. C'est le contraire m'étonnerait.

**L'Aigleinfos :** Mais le timing n'est plus à sa faveur. La Constitution dit qu'il faut démissionner d'abord de l'armée et se présenter.

**Boubacar Sadjo Baldé :** Si vous regardez aujourd'hui, vous verrez un certain Makanéra Alhassane Kaké, professeur de droit qui se bat pour démontrer cela en disant qu'en regardant des textes de la Constitution et en y rajoutant le texte concernant le Code électoral, pour lui cela est possible. Mais dans tous les pays que nous observons, les militaires qui sont au pouvoir, les règles de jeu les obligent à démissionner. On a vu le président du Gabon récemment qui a démissionné, et il faut trois mois au moins. Notre nouvelle constitution dit que le corps militaire n'est pas habilité à faire de la politique. Ils sont électeurs, mais ils ne sont pas éligibles. Et pour être éligibles, il faut qu'ils

rennent dans le corps civil.

**L'Aigleinfos :** Quel est le mot d'ordre de l'UFR pour cette élection présidentielle ? Ou alors le parti va se réunir pour prendre une décision ?

**Boubacar Sadjo Baldé :** Non, il n'y a pas de mot d'ordre pour le moment, c'est-à-dire que le parti se retrouvera comme d'habitude le mercredi prochain et le samedi en Assemblée générale, et puis on en parlera.

**L'Aigleinfos :** Ne pensez-vous pas que votre leader est frappé par les contraintes de l'âge imposé par la nouvelle constitution car il a plus de 70 ans ?

**Boubacar Sadjo Baldé :** Effectivement, en 2025 il peut présenter sa candidature parce qu'il a les 80 ans et d'après les investigations que nous avons faites, c'est l'année de naissance qui compte mais pas le mois.

**L'Aigleinfos :** Merci à vous Monsieur le vice-président de l'UFR pour votre disponibilité ! Boubacar Sadjo Baldé : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

*Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu*

INTERVIEW

Education

## Une grève générale illimitée déclenchée par le SNAESUR paralyse les universités et institutions d'enseignement supérieur



Aussitôt repris, aussitôt arrêtés. Les cours dans les universités et institutions d'enseignement supérieur du pays sont suspendus à cause d'un débrayage lancé par le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNAESUR). Un mot d'ordre qui est entré en vigueur dès lundi 3 novembre 2025 sur toute l'étendue du territoire national. Pour comprendre ce qui a déclenché cette grève, nous avons rencontré Mamadou Adama Sow, enseignant-chercheur et secrétaire général de la section syndicale de l'université Général Lansana Conté de Sonfonia.

**L'Aigleinfos :** Qu'est-ce qui explique le déclenchement de votre grève ?

**L'Aigleinfos :** Donc, le Ministère de la fonction publique a refusé l'application d'une décision du président de la transition vous concernant ? Parlez-nous en ?

**Mamadou Adama Sow :** Le motif est simple. Vous savez, lorsque le premier responsable de la République prend une décision pour redonner la dignité aux enseignants du supérieur et que la fonction publique s'hasarde à saboter ce décret, c'est ce qui nous a amenés à aller au débrayage.

**Mamadou Adama Sow :** En janvier 2024, le président de la République a pris une décision très sage pour dire qu'il faut redonner la dignité aux enseignants. Le professeur Alpha Condé qui a di-

rigé ce pays pendant onze ans, qui est professeur d'université, il n'a jamais pensé à nous. Le général Mamadi Doumbouya, que je félicite, a pris un décret dans ce sens. Donc c'est malgré nous que nous sommes en grève aujourd'hui. Depuis janvier, c'est la sixième grève que nous avons su surmonter. Mais aujourd'hui, c'était de trop. Nous ne pouvons pas résister. Les enseignants ont dit, si rien n'est fait, il faut qu'on aille au débrayage. Le 10 octobre dernier nous avons été à la fonction publique. On a échangé avec l'État. Ils nous ont rassurés que si le bulletin de salaire sort la fin du mois, si nous ne voyons pas le décret appliqué, nous sommes libres à partir de novembre d'aller en grève. Donc dans ce sens, le seul responsable de cette grève aujourd'hui, c'est la fonction publique.

**L'Aigleinfos :** Nous avons rencontré certains étudiants au portail alors que vous leur avez demandé de rester à la maison.

**Mamadou Adama Sow :** Les étudiants que vous voyez devant la cour ici, ce sont des étudiants de la première année. Ils n'étaient pas informés. Ils sont venus, on les a sensibilisés. Nous ici, c'est la civilité à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas comme les autres mouvements. Nous, à l'enseignement supérieur, nous sommes la crème du pays. On accompagne l'État, le gouverne-

ment dans le bon sens. Mais cette fois-ci, cette grève, il faut que le président, même s'il a entendu des rumeurs, il faut qu'il voie la preuve tangible que le bébé qu'il nous a donné, la fonction publique a pris le Cérélac, a pris le Nutrilac, a pris les Pampers, elle a même pris même le biberon et il n'y a même pas d'eau pour laver le bébé. Il faut qu'il nous aide.

**L'Aigleinfos :** Combien de temps que cela va durer, cette grève ?

**Mamadou Adama Sow :** Nous ne céderons pas, nous sommes prêts. Même si c'est un mois, les enseignants sont galvanisés. Chacun reste à la maison et personne, il n'y aura même pas, même une mouche ne serait pas touchée. Vous avez vu la sécurité là, la police, la gendarmerie, l'armée, tout le monde est là. Si vous nous voyez aujourd'hui en grève, c'est parce que la fonction publique a voulu ainsi.

**L'Aigleinfos :** Je sais que le bulletin de salaire est secret mais vous, vous demandez comme salaire ?

**Mamadou Adama Sow :** Imaginez, un enseignant-chercheur du supérieur qui est engagé en 2004. Aujourd'hui, je peux vous faire sortir son bulletin. Il a 3 200 000 francs. Le président de la République voit ça. Il dit « Rehausser ». La fonction publique dit qu'elle n'applique pas le décret.

Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Qui sabote ? Le ministre de l'enseignement supérieur a fait beaucoup de manœuvres pour qu'il y ait une solution, mais son homologue de la fonction publique a été catégorique.

**L'Aigleinfos :** Est-ce que vous rencontrez le Ministre Faya François Bourouno pour savoir réellement qu'est-ce qui les empêche de pouvoir appliquer le décret du président ?

**Mamadou Adama Sow :** Bien, un président de la République ne prend pas une décision au hasard. Vous savez, l'armée et les civils, c'est différent. Eux, c'est la rigueur, la discipline et le respect de la parole donnée.

Le président a pris un acte à un moment crucial du pays où l'économie vacillait. Il a regardé qui faut-il satisfaire. Si la fonction publique refuse d'appliquer ça, qu'est-ce que vous voyez ?

**L'Aigleinfos :** Merci à vous Monsieur Mamadou Adama Sow, secrétaire général du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNAESUR), au niveau de l'UGL-C de Sonfonia !

**Mamadou Adama Sow :** C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Secteur pharmaceutique

## Dr Ismaël Condé insiste sur la nécessité de mise en place d'une Autorité de régulation en Guinée

*Dr Ismaël Condé est pharmacien en service à l'Urgence Sanitaire en maladies Infectieuses (USMI) – Direction Régionale de Santé Publique de Montréal – Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services sociaux du Centre Sud de l'Île de Montréal. Il interpelle sur la nécessité de mise en place d'une Autorité de régulation du secteur pharmaceutique.*



« Soucieux de l'avenir de la pharmacie en République de Guinée, je me permets d'apporter quelques pistes de réflexions dans une perspective de contribuer à l'amélioration de l'accès aux produits et services pharmaceutiques, de combler le manque de gestion rigoureuse dans un environnement d'épidémies, de maladies infantiles les plus mortelles, de pathologies émergentes et surtout de la présence du marché illicite de médicaments. Ce qui amènerait les acteurs concernés à mieux s'investir particulièrement dans le secteur du médicament en Guinée, et répondre à la demande sans cesse exprimée par les pharmaciens à travers les organisations professionnelles de renforcer le monopole. Bref aperçu historique :

Alors que la République de Guinée traverse une des périodes incertaines de l'évolution de la pharmacie, un décret avait été signé : Le Décret D/2018/111/PRG/SGG portant promulgation de la loi L/2018/024/AN du 20 juin 2018 relative aux médicaments, produits de santé et à l'exercice de la profession de Pharmacien, qui en son Article 38, Chapitre 8, prévoit la création d'une Autorité Nationale de Régulation.

Ce qui constitue un apport essentiel dans la perspective de la mise en œuvre de manière opérationnelle la réglementation pharmaceutique. En mars 2019, la Présidence de la République a décidé de réduire le nombre de sociétés importatrices des produits médicaux. Si cette annonce avait, à l'époque, évité une grève nationale des pharmaciens, rien n'a changé depuis, malgré la lutte engagée contre le marché illicite par les autorités actuelles. D'énormes efforts ont été réalisés mais il reste encore beaucoup à faire pour réguler le secteur pharmaceutique guinéen. C'est pourquoi il est impératif que les pharmaciens s'organisent pour redonner confiance aux patients et combler les lacunes de la réglementation en vigueur en apportant tout le soutien nécessaire à la mise en place de cette structure de réglementation. Ce qui constitue la réponse clé à toutes les questions auxquelles tous les professionnels de la santé essaient d'apporter depuis quelques années. Elle correspond à la solution la plus efficace aussi bien dans le secteur de la santé en général que celui de la pharmacie en particulier. Elle répond aux soucis du Gouvernement et des professionnels de santé d'améliorer la santé de la population. La création d'une Autorité de Régulation Nationale Pharmaceutique, dans notre pays, peut constituer un levier important de renforcement des systèmes de santé et d'un meilleur accès aux médicaments de qualité et va permettre la mise en place d'un cadre plus cohérent en matière d'encadrement juridique, d'approvisionnement et de contrôle du médicament.

Dans les pays occidentaux, depuis les années 1980, la fonction de régulation est généralement associée à une autorité de régulation sous la forme d'une institution étatique, indépendante, chargée d'assurer la régulation d'un secteur. C'est le cas dans des secteurs qui posent problème : marchés publics, médicament, télécommunication, marchés financiers. Face au contexte de mondialisation exigeant de nouvelles stratégies, la mise en place d'Agence nationale de régulation serait de nature à aider notre État à faire face aux conséquences du nouveau paysage pharmaceutique international qui est en train de se mettre en place. Contexte et objectif : Chaque jour, la population guinéenne et les professionnels de la santé utilisent des médicaments qui ont été importés pour le traitement ou la prévention d'une multitude de maladies. Il est essentiel de permettre un accès opportun à des médicaments sûrs et efficaces, et de veiller à ce que ces produits demeurent sûrs et efficaces, pour contribuer à l'amélioration et au maintien de la santé des guinéens. Reconnaissons que la Guinée est durement touchée par le trafic de faux médicaments. Si depuis quelques temps, elle multiplie ses efforts contre ce fléau meurtrier, les obstacles semblent nombreux. Je rappelle qu'il est important de mentionner le caractère systémique technique à la fois fonctionnel et institutionnel du secteur pharmaceutique et de sa fonction de régulation : – Systémique : parce qu'il s'agit de la fonction de régulation en relation avec les autres composantes et fonctions du système ; – Fonctionnel : parce que le but de l'ensemble du processus est le bon fonctionnement du secteur et des sous-secteurs publics et privés, ce qui demande de la gouvernance et de l'efficacité du travail du Ministère de la Santé et plus particulièrement de la DNPM – Institutionnel : parce que la santé des populations est de la

responsabilité de l'État, lequel met en place des institutions et des normes afin de la garantir. Je ne cesserai jamais d'insister sur l'importance et le rôle de régulation du secteur pharmaceutique en décrivant la situation actuelle du secteur, en définissant la fonction de régulation, enfin en proposant des suggestions qui permettront d'améliorer cette fonction essentielle de l'État, en tenant compte de l'ensemble du circuit d'approvisionnement. Ce rôle de régulation, propre à l'État est une clé essentielle de la bonne gouvernance car, l'État représente le garant, le moteur et l'acteur principal. Aujourd'hui, nous pouvons évoquer, sans risque de nous tromper, l'imminence des besoins liés au secteur pharmaceutique : 1- Pour l'ensemble des Guinéens, de disposer, dans tout le pays, de médicaments de qualité à un prix accessible (qui est une des missions essentielles de tout État). Ce premier besoin, la gestion du circuit public d'approvisionnement est un vrai métier à l'activité de type commercial, avec d'importants aspects techniques et logistiques, même si sa finalité est sociale. Cela nécessite de la confier à un acteur autonome qui travaillera sous la responsabilité de l'État. 2- Pour l'État et dans l'intérêt général, d'être capable de réguler l'ensemble du secteur à travers l'autorité de régulation. Et donc de lutter contre le secteur illicite. Ce deuxième besoin, l'exercice de la fonction de régulation, demande que l'État évolue d'une hiérarchie administrative, vers une autorité étatique de régulation indépendante (de type « agence ») avec un regroupement radical des compétences nécessaires à la régulation du secteur au sein d'une seule et même institution (normes, autorisations diverses, recours à un laboratoire de contrôle, expertise, inspection, sanctions, recherche, pharmacovigilance, ...) et une fonctionnalité maximisée. Il est important de reconnaître que le cadre légal et réglementaire du secteur pharmaceutique en Guinée

est théoriquement satisfaisant, mais malheureusement les textes ne sont pas appliqués. C'est certainement dû au manque de moyens, mais aussi et surtout au fait qu'ils n'apportent pas de réponse à la complexité actuelle du secteur. Le recours à une autorité administrative indépendante est l'expression du passage d'une gestion administrative à une gestion régulée. Il permet d'éviter la dispersion des responsabilités, la lourdeur de la hiérarchie pyramidale, et de regrouper toutes les compétences nécessaires autour d'une institution créée dans ce but précis. On peut citer notamment : Le pouvoir réglementaire, le pouvoir de sanction, l'inspection spéciale, la police sanitaire, les prix, les agréments, AMM, autorisations, enregistrement, la pharmacovigilance, la pharmacopée, la sécurité sanitaire, traçabilité, la recherche, les stupéfiants. La DNPM (Direction Nationale de la Pharmacie et du Médicament), ne possède pas à elle seule toutes ces compétences et ces pouvoirs. Elle est donc statutairement moins bien armée pour assurer un véritable rôle de régulation. C'est pourquoi Il faut cadrer les missions de la DNPM (Direction Nationale de la Pharmacie et du Médicament), en vue de la création d'une Autorité, à travers un renforcement des fonctions normative et de contrôle, y compris sur la PCG (Pharmacie Centrale de Guinée), tout en déléguant entièrement la fonction de prestation. Je pense qu'il faut s'inscrire ainsi dans une dynamique de reprise en mains du secteur par l'État à travers l'Autorité de Régulation. Mais cela ne pourra se réaliser que sous l'impulsion et le leadership de l'État dont Le contrôle est ainsi renforcé par : l'exercice de sa fonction de régulation, sa présence au sein du Conseil d'Administration et le contrôle de l'exécution des obligations contractuelles. », fait observer Dr Ismaël Condé, Pharmacien.

**Kéfina Diakité**

**Tribune**

Tibou Kamara, ancien ministre d'Etat

## « "Kassory et les autres" : la passion à l'assaut de la raison »

*Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée « "Kassory et les autres" : la passion à l'assaut de la raison », Tibou Kamara se penche à nouveau sur le cas du dernier Premier ministre d'Alpha Condé.*



« La bêtise insiste toujours », disait Camus. Tout comme les forcenés possédés par une plume maléfique ou piqués par la folie irrémédiable, voire les deux à la fois, ne tiennent jamais longtemps que dans une camisole de force ou bien tenus par une bonne longueur de laisse. On ne va pas s'apitoyer sur leur sort peu enviable ni les plaindre de subir une malédiction liée à de sombres « péchés originels ». Chacun récolte ce qu'il a semé, et assume l'héritage

familial, aussi lourd soit-il. Certes, la justice est une œuvre humaine, donc imparfaite. Il arrive qu'elle laisse courir des coupables et incarcère des innocents. La société, elle, prise dans le tourbillon des urgences contemporaines, n'a ni le temps ni l'énergie de s'attarder sur chaque cas désespéré ou de jouer les psychanalystes pour âmes en dérive. Chacun peut s'inviter dans le débat public, même si c'est pour y exposer son mal-être, et crier la douleur d'un échec per-

sonnel ou d'une tragédie familiale. Mais lorsque des esprits égarés persistent dans la diffamation et recyclent leurs obsessions, il devient nécessaire de leur rappeler certaines réalités, y compris les parts d'ombre de leur propre lignée, comme récemment. Il n'y aura ni répit ni concession face à la calomnie. Il faut, chaque fois que cela est nécessaire, parler le langage que chacun comprend et retourner aussi les amabilités. C'est une règle élémentaire de courtoisie. Face à certains procès d'intention, la plume se doit d'être ferme et courtoise, mais sans trembler. Le courage se prouve au front, pas dans des procès douteux intentés contre des personnalités honorables. L'obsession malade pour autrui trahit souvent une déchirure intérieure, un tourment que ni la raison ni le temps n'arrivent à apaiser. Quoi qu'il en soit, la justice ne se nourrit pas de rancunes. Elle ne saurait obéir aux passions ni à la haine qui rongent certains cœurs. L'invective publique et les divagations stériles ne font pas le droit. Si dans le principe, tout le monde est égal devant la loi, dans les faits, les réalités sont souvent plus complexes et moins équitables. Ici et ailleurs existent des facteurs qui peuvent infléchir les trajectoires judiciaires et créer des traitements différenciés. L'État de droit, dont certains « procureurs autoproclamés » évitent soigneusement de questionner la

réalité, repose sur des principes intangibles : l'égalité de tous devant la loi mais aussi la présomption d'innocence. Il est toujours plus facile de s'en prendre à ceux qui ne peuvent se défendre que d'affronter les vrais sujets qui dérangent. Kassory Fofana, il est vrai, a été ministre de l'Économie et des Finances, comme lointain successeur d'un autre dont on ne peut se souvenir que du physique ingrat et de la lourde facture laissée au pays qu'il ne soldera jamais, car rappelé à Dieu qui, lui aussi, demande toujours des comptes. Heureusement. Kassory, par la suite, fut Premier ministre. Quand on a eu un ministre éphémère et décrié parmi les siens, on peut ne pas pardonner à d'autres d'avoir servi dans cette fonction avec plus d'éclat et de succès. Kassory est plus coupable encore à leurs yeux d'avoir atteint le sommet de la pyramide. Il faudrait presque s'excuser d'avoir mieux réussi que d'autres, pour apaiser la jalousie de ceux que Dieu a recalés. C'est le souhait de beaucoup de compatriotes de voir les autres souffrir ou périr, pour bien se sentir ou avoir le sentiment d'exister, de gagner quelque chose aussi. Il est bon à savoir qu'il n'y a ni peur ni faiblesse chez ceux qui se sont exposés à la lumière, ou sont passés déjà par la case prison, en raison de leurs convictions, de leur engagement républicain et de leur combat démocratique. Ils ne craignent

pas l'épreuve, ni ne plient devant l'adversité. Bien sûr, ceux qui n'ont jamais osé descendre dans l'arène, prêchent dans le désert depuis des années loin du pays, dans la morosité et la dépression de l'exil, la frustration et la colère d'être réduits à envier aux autres leur ascension et leur rayonnement, ne le savent pas, ignorants de tout. On est maintenant habitué à l'inversion de charges et de rôles dans un pays d'impostures où, fort heureusement, certaines dignes n'ont pas encore cédé à la dépravation morale et à la médiocrité ambiante. La justice, vraie et authentique, vertueuse et impartiale, la vérité nourrie de faits et argumentée de preuves, triomphera toujours de tous les travers, des imprécations et des interpellations haineuses. Ce sont les vainqueurs qui écrivent l'histoire. Les acteurs ayant acquis une légitimité et les voix autorisées domineront l'actualité et capteront l'intérêt de l'opinion. N'en déplaisent aux grognards éternels, aux âmes aigries qui jalourent un destin auquel ils ne peuvent prétendre. Kassory et ses soutiens n'attendent ni compassion ni sympathie, surtout pas de la part d'êtres insignifiants et de consciences débridées. Ils ont montré qu'ils savaient se battre seuls. L'avenir en témoignera. », a écrit Tibou Kamara, ancien ministre d'Etat.

**Kéfina Diakité**

Souleymane Souza Konaté de l'UFDGA

## « Non, Cellou ne veut participer à aucune mascarade électorale ni cautionner le parjure... »

Dans une tribune publiée dans la presse, Souleymane SOUZA KONATÉ de l'UFDG martèle que son mentor, Cellou Dalein Diallo, ne veut participer à aucune "mascarade électorale" ni cautionner le parjure.



« Les avocats du Président de l'UFDG ont été, bel et bien, commis par lui pour saisir la justice de la CEDEAO afin de lui permettre de recouvrer pleinement ses droits. Cette démarche vise à montrer au monde l'inféodation de la justice guinéenne et la caporalisation de l'État par une junte qui entend confisquer le pouvoir par l'exclusion, la stigmatisation et le bannissement des citoyens et acteurs politiques jugés gênants ou menaçants. Elhadj Cellou Dalein Diallo ne demande qu'à être rétabli dans ses droits légitimes et inaliénables par des voies de recours appropriées, même s'il n'est pas naïf au point de croire qu'il existe une alternative à la résistance. Le Président de l'UFDG sait que la solution aux injustices et brimades qu'il subit, et surtout à la libération de la Guinée aujourd'hui prise en otage, ne viendra que de la lutte politique et du sursaut des Guinéens. Il a clairement fait savoir, à maintes reprises et sur tous les tons, que

ni son parti, ni lui-même, ni les forces vives auxquelles il appartient n'ont l'intention de participer à une mascarade électorale, encore moins d'apporter leur caution au parjure consommé par le Général Mamadi Doumbouya. Ce dernier, en cherchant à se succéder à lui-même, a déçu tous les espoirs, violé son serment et les dispositions de la charte qui l'interdisaient. Le Président de l'UFDG, homme d'honneur et de parole, démocrate et républicain dans l'âme, loyal à ses alliés et partenaires, n'a aucune ambition de briguer la magistrature suprême dans les conditions actuelles d'opacité et de trahison du peuple guinéen. Il ne peut, de près ou de loin, s'associer à un processus électoral dévoyé, qui n'est ni plus ni moins qu'un second coup d'État en bonne et due forme. Que cela soit su, entendu et compris de tous. », a précisé Souleymane SOUZA KONATÉ.

Kaba Kankoula

Cour Suprême

## Prise de fonction du collège de médecins assermentés pour le scrutin présidentiel

Le Collège multidisciplinaire des médecins assermentés, chargé d'évaluer et de certifier l'aptitude physique et mentale des candidats à l'élection présidentielle, a été officiellement installé le mardi 4 novembre 2025 au siège de la Cour Suprême.



Ce collège, constitué en octobre dernier par le premier président de l'institution, Fodé Bangoura, est composé de spécialistes reconnus. Le comité est présidé par le Professeur Hassane Bah, médecin légiste, assisté de six autres médecins éminents : Professeur Amara Cissé (Neurologue) ; Professeur Mahmoud Dadhi Baldé (Cardiologue) ; Professeur Morifodé Doukouré (Psychiatre) ; Professeur Mariam Beavogui (Cardiologue) ; Professeur Foussé Diakité (Néphrologue) ; Professeur Djibril Sylla (Médecin interniste). Au cours de cette audience solennelle, le procureur général près la Cour Suprême, a rappelé aux membres la portée de leur mission. « Votre mission est aussi exigeante que délicate. Vous êtes désormais investis d'un devoir de vérité, de rigueur scientifique et de neutralité absolue. Le peuple guinéen doit, grâce à votre travail, être assuré que tout candidat sollicitant sa confiance possède l'ensemble

des capacités requises pour diriger l'État avec lucidité, discernement et endurance », a déclaré Sidy Souleymane N'Diaye. Le rôle que doivent jouer ces médecins assermentés sera déterminant dans ce processus électoral. Sur les principes de l'éthique et la déontologie avec impartialité, ils ont le droit de disqualifier un ou des candidats qui ne rempliront pas les conditions requises pour se lancer dans la course présidentielle. « Permettez-nous de mettre l'accent sur deux considérations importantes. D'une part, sur le fondement légal, et la portée de l'acte institutionnel de l'acte d'installation du Collège. Nous avons déjà fait remarquer que le Code électoral a repris les dispositions pertinentes de la Constitution pour indiquer que tout candidat à l'élection présidentielle doit jouir de ses pleines capacités physiques et mentales. Aussi, que cette exigence était loin d'être une formalité administrative. Elle

constitue en effet une garantie essentielle de la bonne gouvernance et de la stabilité des institutions de la République. D'autre part, nous formons le vœu que votre collège s'inspire des valeurs cardinales de probité, d'objectivité, de rigueur scientifique et de neutralité, afin que la vérité médicale serve fidèlement la vérité républicaine », a ajouté l'ancien procureur général près le tribunal de première instance de Dixinn. Le magistrat Yaya Boiro a abondé dans le même sens, qualifiant cette mission de « délicate, noble et patriotique » et soulignant qu'elle exige rigueur, neutralité, discrétion et intégrité. « Vous serez, dans l'exercice de vos fonctions, les garants de la vérité scientifique au service de la vérité constitutionnelle. Votre expertise médicale devra s'exercer avec impartialité et indépendance, loin de toute pression politique ou émotionnelle. Votre serment de médecin vous engage déjà à la probité. Aujourd'hui, la République vous confie en plus le devoir de servir la vérité dans le cadre du processus électoral », a-t-il précisé. M. Boiro a également assuré les membres du collège du soutien de la Cour Suprême dans l'accomplissement de leur mission. « La Cour Suprême vous accompagnera, dans le respect de ses compétences, à chaque étape de cette mission d'intérêt national. Avant de vous investir officiellement, la Cour vous invite à prendre la pleine mesure de la responsabilité qui vous incombe et à garder à l'esprit que votre action contribuera au renforcement de l'État de droit et à la préservation de la confiance du peuple guinéen dans ses institutions », a-t-il affirmé.

Samuel Demba. D

Sonfonia

## Formation des acteurs locaux contre les discours de haine et la violence



Le mardi 04 novembre 2025, la Direction générale de la promotion de la citoyenneté et de la paix (DGCIP), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé dans la commune de Sonfonia, sur l'axe Hamdallaye-Kagbelen, une session de formation destinée aux acteurs impliqués dans la consolidation de la paix. C'est la Blue Zone de Sonfonia a servi de cadre au lancement de cet atelier.

A cette occasion, Sayon Keira, vice-président de la Délégation spéciale de Sonfonia, a rappelé que la sécurité est l'affaire de tous. « La paix et la sécurité sont les fondations sur lesquelles se construit tout développement durable. Sans elles, nos projets,

nos rêves et nos ambitions communes perdent leur sens. C'est pourquoi la commune de Sonfonia, fidèle à son rôle de proximité, s'investit activement dans la promotion du vivre-ensemble, la gestion pacifique des conflits et la sécurisation des espaces publics.

Le discours de haine et les incitations à la violence ne sont pas de simples mots : ils sapent les fondements de la cohésion sociale, fragilisent les institutions et menacent la stabilité de nos communautés. Face à cela, la prévention reste notre meilleure arme, et elle passe par la formation, la sensibilisation et la concertation que nous entamons aujourd'hui ensemble. », a-t-il indiqué. Quant à Oumou Mara, directrice générale adjointe de la DGCIP, elle a déclaré : « Votre présence nombreuse et engagée ici témoigne de l'intérêt que vous portez à la prévention des conflits et à la promotion d'une culture de paix durable au sein de nos communautés. La semaine dernière, nous étions dans les communes de Ratomma et Lambanyi, où nous avons procédé au lancement de cette série d'activités inscrite dans le cadre du projet "Promotion de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans les

quartiers cibles de l'axe Hamdallaye-Kagbelen". », tout en soulignant que cette démarche vise à outiller les acteurs locaux en techniques de négociation, de dialogue, de prévention et de gestion des conflits, ainsi qu'à promouvoir des réponses alternatives aux discours de haine. « Les quartiers de l'axe Hamdallaye-Kagbelen sont souvent perçus comme des zones sensibles, mais ils sont aussi pleins de potentiel et d'énergie positive. La prévention des conflits commence par la compréhension mutuelle, le dialogue permanent et l'implication de toutes les forces vives, en particulier des jeunes, qui doivent être au cœur des efforts de paix. », a-t-elle ajouté. Ousmane Sacko, conseiller chargé de la gouvernance territoriale et participative au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), a relevé ceci : « Nous vivons dans un monde en mutation, où les tensions sociales et les di-

vergences d'opinions peuvent rapidement, si elles ne sont pas maîtrisées, fragiliser la cohésion sociale et menacer la paix. Les discours de haine, les tensions communautaires et la manipulation des opinions, trop souvent amplifiés par les réseaux sociaux, fragilisent notre tissu social et alimentent la méfiance entre citoyens...Le Gouvernement de la République de Guinée, sous le leadership éclairé du Chef de l'État, le Général d'Armée Mamadi Doumbouya, place la prévention des conflits et la lutte contre les discours de haine au cœur de sa politique. Notre vision est celle d'une paix durable où chaque citoyen, quelle que soit son appartenance, se sent écouté et respecté. C'est pourquoi nous plaçons la jeunesse et la cohésion sociale au centre de notre stratégie de développement durable. Cet atelier s'inscrit pleinement dans cette dynamique. »

Kaba Kankoula

Guinée

## La société Nimba Mining procède à son premier chargement de bauxite



En Guinée, Nimba Mining a procédé mardi 4 novembre à son premier chargement de 200 000 tonnes de bauxite. Il s'agit d'un événement pour la société publique créée en août dernier pour reprendre les activités de la compagnie émirienne Guinea Alumina Corporation (GAC), qui a perdu son permis. Nimba Mining doit exporter ces prochaines semaines les 1,5 million de tonnes de bauxite que GAC avait laissés en stock sur son site, et reprendre l'exploitation de la mine. Pour symboliser ce lancement, les autorités guinéennes ont organisé une cérémonie au port de Kamsar. Des chapiteaux ont été dressés, les invités sont accueillis par un spectacle de musique et de danse traditionnelle. En arrière-plan se dresse la grosse machine chargée de mettre les tas de bauxite sur les tapis roulants. Direction : le port pour être exportée. Djiba Diakité, le directeur de cabinet de Mamadi Doumbouya, s'avance sur la tribune aménagée pour l'occasion. « Ce n'est pas un simple départ de minerai, c'est aussi le symbole concret de la reprise en main de notre destin minier. Faire de la Guinée une puissance souveraine, moderne et performante

dans la gestion de ses ressources naturelles », déclare-t-il. Construction d'une usine de transformation de minerai Cette société ne doit pas se contenter d'exporter la bauxite, mais à terme, construire une usine de transformation du minerai. Ce que Guinea Alumina Corporation (GAC) n'avait pas fait en 20 ans d'activités. « Les prochaines étapes viendront ensuite, à la fin du mois avec le transport de la bauxite par train et en décembre le redémarrage de la mine de bauxite de Tinguilinta. Chez Nimba Mining Company, nous respectons notre engagement de transformer la bauxite sur le territoire de la République. Chez Nimba Mining, nous respectons nos engagements vis-à-vis du peuple guinéen de démarrer le projet de construction d'une usine d'alumine », assure Patrice L'Huillier, le PDG français de Nimba Mining. La vente de cette tonne et demie de bauxite servira à financer la reprise de l'exploitation de la mine, pour laquelle Nimba Mining cherche un sous-traitant depuis que DTP, filiale du groupe français Bouygues, s'est retirée fin octobre.

RFI

Côte d'Ivoire

## Le Conseil constitutionnel valide la réélection d'Alassane Ouattara pour un 4<sup>e</sup> mandat

En Côte d'Ivoire, le Conseil constitutionnel a confirmé ce mardi 4 novembre, la réélection d'Alassane Ouattara, pour un 4<sup>e</sup> mandat, à la présidence de la République. Le Conseil constitutionnel valide sa réélection à 89,77%. Loin devant Jean-Louis Billon, qui recueille 3,09% des suffrages, ou encore devant Simone Ehivet, qui obtient 2,42%. Emmanuel Macron félicite Alassane Ouattara et appelle à poursuivre « l'approfondissement » bilatéral.

Le Conseil constitutionnel a confirmé tous les résultats annoncés par la Commission électorale indépendante. Tout d'abord parce qu'il n'y a pas eu de réclamations de la part des candidats, et ensuite parce qu'après examen des procès-verbaux des résultats, il n'y a pas eu d'irrégularités de nature à entacher la sincérité du scrutin, affirme Chantal Nana Camara, la présidente de cette institution. Sur cette lancée. Cette juriste souligne que le scrutin du 25 octobre est régulier, selon ses mots, et valide les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale indépendante.

« Considérant que Monsieur Alassane Ouattara a recueilli 3 759 000 zéro 30 voix, réalisant ainsi un score de 89,77 % supérieur à la majorité absolue requise pour être proclamé élu dès le premier tour », a déclaré la présidente du Conseil constitutionnel, Chantal Nanaba Camara. Le Conseil constitutionnel confirme également le taux de participation évalué à 50,10

%.

Cette élection s'est déroulée sans **Tidjane Thiam** et sans **Laurent Gbagbo**, dont les dossiers avaient été rejetés par le Conseil constitutionnel. Ces deux leaders de l'opposition n'avaient pas donné de consigne de vote à leurs électeurs.

Dans un message posté sur les réseaux sociaux, Alassane Ouattara remercie les électeurs pour leur confiance renouvelée, selon ses mots.

Après l'Union africaine et la Cédéao, les États-Unis félicitent le président Alassane Ouattara pour sa réélection, écrit l'ambassade américaine sur sa page Facebook.

Le président français Emmanuel Macron a également félicité Alassane Ouattara pour sa réélection et appelé à poursuivre « l'approfondissement » du partenariat entre les deux pays.

« Le président de la République a appelé le président de Côte d'Ivoire Alassane Ouattara pour le féliciter pour sa réélection suite à la proclamation des résultats de l'élection du 25 octobre par le Conseil constitutionnel », a indiqué l'Élysée. « Il a déclaré vouloir poursuivre à ses côtés l'approfondissement et le renouvellement du partenariat déjà très dense entre les deux pays ainsi que le dialogue sur les enjeux internationaux », a ajouté la présidence française.

RFI

Mali

## Les conséquences du blocus sur l'économie et le quotidien à Bamako

Au Mali, le président de transition, le général Assimi Goïta, a appelé le 3 novembre 2025 les Maliens à rester « unis » et à « éviter la panique ». Depuis début septembre, le Jnim, lié à al-Qaïda, attaque les convois de camions citernes circulant sur les routes, provoquant une pénurie d'essence massive dans tout le pays et jusque dans la capitale. De nombreuses activités sont suspendues. Aucune pénurie alimentaire, mais les habitants commencent à constituer des réserves.

« Nous devons rester unis et éviter la panique. » Après être longtemps resté muet sur le sujet, le général Assimi Goïta s'est finalement résolu à commenter l'embargo jihadiste sur le carburant. Le président de transition du Mali s'exprimait lundi en marge d'un déplacement à Bougouni pour l'inauguration d'une mine de lithium.

Bougouni se trouve à 160 kilomètres de Bamako, dans le centre du pays. C'est le premier déplacement en région du président de transition depuis que le Jnim a renforcé sa présence sur les axes routiers maliens, début septembre. Comme un défi lancé aux jihadistes. Le général Assimi Goïta a également appelé les Maliens à ne pas se diviser et à modérer leur consommation pour faire face à la pénurie de carburant.

### À Bamako, 250 citernes par jour seraient nécessaires

Pendant des semaines, ce sont surtout les régions maliennes qui ont souffert de la pénurie d'essence, notamment à Ségou, San, Mopti ou Koutiala. Depuis début octobre, la capitale malienne subit à son tour les effets de l'embargo jihadiste, pénalisant les activités économiques et le quotidien de tous les Bamakois.

Outre l'essence, puis le gasoil, le gaz butane est devenu une denrée rare et chère. Des convois de camions citernes sous escorte militaire parviennent occasionnellement à passer les mailles du blocus jihadiste

– leur arrivée est célébrée comme un événement – mais les besoins de Bamako, estimés par plusieurs experts à environ 250 citernes par jour, sont très loin d'être satisfaits. Les prix du carburant au marché noir ont explosé – les autorités de transition affichent dans les médias d'État leur détermination à combattre les « trafiquants » – mais également les prix des transports eux-mêmes. Les Bamakois qui n'ont pas pu remplir leur réservoir, même après avoir fait la queue pendant plusieurs heures devant les quelques stations encore ouvertes, doivent désormais payer le double du prix habituel pour emprunter les transports collectifs ou les motos-taxis qui parviennent encore à circuler dans la capitale. C'est ce qu'indiquent plusieurs témoignages recueillis par RFI. Selon ces témoignages, les tarifs des autocars pour se rendre en région ont également augmenté, mais dans de moindres proportions. Des soutiens des militaires au pouvoir incitent sur les réseaux sociaux à prendre le vélo. Les moins enthousiastes déplorent devoir recourir aux vieilles charrettes et aux ânes.

### Écoles, entreprises, services publics impactés

Parce que ni les enseignants, ni les élèves, ne parvenaient à se rendre dans leurs établissements, les autorités de transition ont suspendu les cours dans toutes les écoles et universités du Mali pour au moins deux semaines : réouverture annoncée le 10 novembre. Dans de nombreuses entreprises privées ou services publics, les retards ou les absences obligent aussi à réduire ou à suspendre les activités. C'est le cas jusque dans les tribunaux maliens, où des prévenus ou des avocats ne parviennent pas à se rendre à leur audience. « J'en ai manqué deux la semaine dernière », déplore un ténor du barreau du Mali. Un chef d'entreprise estime que plus de 80% de ses salariés manquent désormais à l'appel. Dormir au bureau ? « Ils préfèrent passer la nuit dans les

stations essence », répond ce patron, qui explique ne sortir actuellement que 15% de sa production habituelle. En cause : l'absence des salariés, mais aussi les coupures de courant et le manque de carburant pour faire tourner les générateurs et les machines dont dépend son industrie.

### « Le pays de l'Uemoa où l'inflation est la plus élevée depuis début 2025 »

« De toute façon, nos clients n'ont plus d'argent pour acheter », commente encore ce chef d'entreprise, désabusé : « Nos activités avaient déjà diminué depuis deux-trois ans à cause des coupures d'électricité, maintenant nos coûts de production augmentent encore, c'est la mort ! » Sur le plan alimentaire, on trouve de tout à Bamako et les prix, ces dernières semaines, sont restés globalement stables.

Toutefois, les produits maraîchers ont commencé à voir leurs tarifs augmenter, en raison des difficultés d'acheminement et surtout de l'impossibilité de faire tourner les pompes à irrigation, ce qui occasionne des pertes dans les cultures. Tomates, aubergines, choux, carottes : plusieurs témoignages font état de prix multipliés par deux voire plus. Des boulangeries ont arrêté temporairement de fabriquer du pain.

« Le Mali est le pays de l'Uemoa où l'inflation est la plus élevée depuis le début 2025, explique un économiste malien. La pénurie de carburant et les délestages vont encore augmenter cette inflation ».

### « J'ai acheté pour trois mois de riz »

À Bamako, personne ne craint un assaut violent du Jnim, mais la stratégie d'asphyxie économique mise en œuvre par les jihadistes suscite des craintes pour l'avenir immédiat. De nombreux habitants ont donc commencé à faire des réserves, à constituer des stocks. « J'ai acheté pour trois mois de riz, de sucre et d'huile », confie un Bamakois. Un autre a prévu d'acheter « des produits de première nécessité en quantité suffisante » dans les prochains jours. Un troisième explique vouloir le faire... Mais ne pas en avoir les moyens.

RFI

«New York sera la lumière»

## Le socialiste Zohran Mamdani, opposant à Trump, élu maire de la ville

Le candidat démocrate Zohran Mamdani, socialiste et opposant au président Donald Trump, a été élu mardi 4 novembre maire de New York. L'élu local de 34 ans devance l'ancien gouverneur de l'État, le centriste Andrew Cuomo, et le républicain Curtis Sliwa. Il deviendra le 1er janvier le premier maire musulman de la plus grande ville des États-Unis.

Ce soir, à l'annonce des résultats, les partisans de Zohran Mamdani ont explosé de joie. Beaucoup d'entre eux disent que cette victoire leur redonne de l'espoir. Dans son discours de victoire, le premier maire musulman de la plus grande ville des États-Unis a estimé que son élection marquait la victoire de « l'espoir sur la tyrannie » et qu'« en cette période d'obscurité politique, New York sera la lumière ». Qualifiant le président américain de « despote », il l'a interpellé directement sur sa politique anti-immigration marquée par des raids parfois violents. « New York restera une ville d'immigrants (...) Pour atteindre l'un d'entre nous, vous devrez d'abord nous passer sur le corps ! »

C'est une victoire historique à plusieurs égards, rappelle notre correspondante à New York, **Loubna Anaki**. Zohran Mamdani est le plus jeune maire élu à New York depuis plus de 100 ans, le premier musulman, le premier d'origine d'Asie du Sud. Un profil qui, au début de cette campagne, avait fait de lui un vainqueur improbable.

L'élu du Queens, âgé de 34 ans, a devan-

cé l'ancien gouverneur de l'État, Andrew Cuomo, et le républicain Curtis Sliwa, selon plusieurs médias américains après les premiers décomptes. **Vainqueur surprise de la primaire démocrate** en juin, il est resté en tête des sondages, même après le retrait du maire sortant Eric Adams, qui avait appelé à voter pour Cuomo.

Très populaire auprès des jeunes, il a également mobilisé de nombreux électeurs qui s'étaient éloignés de la politique. À 18 h, 1,75 million de votants s'étaient exprimés, contre 1,15 million lors de la dernière municipale en 2021.

Le président américain, qui a fait de Zohran Mamdani l'une de ses nouvelles bêtes noires, a rapidement réagi. « Trump n'était pas sur les bulletins de vote, et la paralysie budgétaire, (sont) les deux raisons pour lesquelles les républicains ont perdu les élections ce soir, selon les sondages », a écrit Donald Trump sur son réseau Truth Social. Il avait plus tôt appelé les électeurs juifs à faire barrage au jeune candidat.

Le soutien de Donald Trump à son principal adversaire, concédé du bout des lèvres, n'a donc pas été favorable, ou n'a pas suffi, à l'ex-gouverneur. Pas plus que l'appel du président aux électeurs juifs à faire barrage au candidat musulman. « Toute personne juive qui vote pour Zohran Mamdani (...) est une personne stupide !!! », avait écrit dans la journée le milliardaire républicain sur sa plateforme Truth Social, accusant ce dernier, militant

de la cause palestinienne, de les « haïr ».

### Ferme sur ses positions

Tout au long de la campagne, Mamdani a été attaqué pour son opposition à la politique israélienne. Il est toutefois resté ferme sur ses positions, multipliant dans le même temps les manifestations de soutien à la communauté juive. Au sein du Parti démocrate, il ne fait pas l'unanimité : plusieurs figures, dont le chef des sénateurs démocrates Chuck Schumer, ne le soutiennent pas publiquement.

Né en Ouganda dans une famille d'intellectuels d'origine indienne et arrivé aux États-Unis à 7 ans, Zohran Mamdani a été naturalisé en 2018. Il est membre du mouvement des Socialistes démocrates d'Amérique (DSA) et a centré sa campagne sur la lutte contre la vie chère, avec des propositions telles que l'encadrement des loyers et les transports publics gratuits.

### Mauvaise soirée pour le camp Trump

La soirée électorale n'aura pas été favorable au camp Trump puisque, outre la mairie de New York, les républicains ont perdu deux élections de gouverneurs, l'une dans le New Jersey, l'autre en Virginie, État jusqu'ici aux mains des républicains. Dans le New Jersey, les électeurs ont choisi la démocrate Mikie Sherrill contre son challenger Jack Ciattarelli (républicain), tandis qu'en Virginie, la démocrate Abigail Spanberger est devenue la première femme élue gouverneure, battant la républicaine Winsome Earle-Sears. Et en Californie, les citoyens ont approuvé un redécoupage électoral favorable au Parti démocrate.

RFI